Zeitschrift: Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue

française

Herausgeber: Le messager suisse

Band: 24 (1978)

Heft: 11

Rubrik: Notre couverture : le Jura est né

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 23.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Notre couverture

Le Jura est né

La République et Canton du Jura a vu le jour le 24 septembre, après une gestation longue et difficile, parfois dramatique, non exempte d'exactions et de violences.

Il faut souligner que cette issue qui devrait ramener la paix dans les esprits n'a été possible que grâce à la compréhension des citoyens de l'ancien canton, qui ont compris à temps la nécessité de donner aux populations du Jura bernois le soin de décider elles-mêmes de leur sort. Cela fut réalisé lors de scrutins préliminaires qui ont abouti, en 1974 déjà, à la séparation de fait des trois districts du Jura Nord, alors que ceux de Courtelary, de la Neuveville et de Moutier décidaient de rester dans le giron bernois.

Mais il fallait encore l'aval du peuple et des cantons pour que le nouveau-né fût accueilli dans la Confédération. C'est fait, à l'unanimité des cantons, et à la très forte majorité des votants. Il faut souligner que cette majorité n'est pas celle de tous les citoyens suisses, loin de là. En effet, le 40 % seulement du corps électoral s'est rendu aux urnes. Le 60 % environ des électeurs ne s'est pas prononcé. Il ne saurait être question de victoire éclatante, comme on a voulu le dire. Mais cette victoire toute relative est suffisante, au vu de notre ordre constitutionnel. Ce qui est plus important, c'est le fait que tous les cantons ont accepté le nouveau partenaire jurassien, qui devient ainsi le 23^e état à part entière de la Confédération.

Est-ce à dire que la question jurassienne est définitivement liquidée ? Pas le moins du monde. Le rassemblement jurassien, principal tenant de la séparation intervenue au sein du canton de Berne, a eu ses assises annuelles le 1er octobre à Delémont. Ce fut une fête. naturellement, mais également l'occasion d'affirmer que rien encore n'est résolu puisque le Jura demeure divisé. D'où l'annonce que la lutte va se poursuivre, avec des moyens légaux et constitutionnels, nous affirme-t-on.

Est-ce vraiment sûr qu'on va renoncer au plastiquage, à l'incendie et aux brimades qui ont marqué l'avènement du nouveau canton? La révolution française a eu son incorruptible en la personne de Robespierre. Le Jura a son incorrigible en celle de Roland Béguelin, dont l'outrance dans les propos est connue. Il a son éminence grise dans la personne de Roger Schaffer. Nous nourrissons personnellement les plus grandes craintes quant à l'action future de ces deux personnages. Espérons que ces craintes seront vaines.

R. Bovey



LE NOUVEAU TIMBRE DU JURA



Un nouveau timbre avec l'écusson jurassien

En septembre, on apprenait que les P.T.T. avaient fait imprimer un timbre de 40 centimes, reproduisant les écussons jurassien et suisse côte a côte. Le nouveau timbre a été aussitôt mis en vente dans tous les bureaux de poste. Les P.T.T. ont fait là un investissement de 250 000 francs environ, a indiqué le directeur généra Guido Nobel.

C'était là un risque calculé, puisque l'impression s'était faite avant la votation du 24 septembre. Que ce serait-il passé en cas de refus du nouveau canton ? Les timbres auraient été mis de côté pour une éventuelle admission ultérieure. Mais les P.T.T. étaient persuadés qu'ils avaient fait le bon pari en prenant le risque d'imprimer à l'avance la série des nouveaux timbres de 40 centimes. Le plus dur, a enfin dit M. Nobel, a été de bien garder le secret. Mais rien n'avait transpiré...

Le même jour, quatre communes jurassiennes ont changé de timbre postal pour l'oblitération. Le sigle BE a été remplacé par JU. Il s'agit de Châtillon, du Bémont, des Genevez et de Lajoux. Les P.T.T. avaient préparé, pour les collectionneurs, une enveloppe avec les nouveaux timbres et les nouvelles oblitérations (photo).

Les P.T.T. précisent au sujet du nouveau timbre spécial Jura de 40 centimes qu'il a été imprimé par la maison Courvoisier à La Chaux-de-Fonds. Il représente l'écusson de la Confédération et celui du 23° canton suisse, complété par un texte correspondant. Il a été mis en vente jusqu'au 28 février 1979, sauf épuisement des stocks. Une enveloppe du jour d'émission est mise en vente pour le prix de 80 centimes. Les commandes doivent être adressées au Service philatélique de la direction générale des P.T.T. (Parkterrasse 10, 3030, Berne, CCP 30-6456). Quant aux timbres à date des bureaux de poste des Genevez, de Lajoux, de Châtillon et du Bémont, ils figurent sur quatre enveloppes oblitérées à la date du 25 septembre, vendues aux prix de 80 centimes (un timbre spécial Jura) et de 2 francs (quatre timbres spéciaux Jura). (ats)